

DÉLIBÉRATION N° 06 - 07 du 30 mai 2006

Relative à la convention cadre pour le destockage et l'élimination
de l'arsénite de soude entre
l'Agence de l'eau Seine-Normandie et ADIVALOR

- Vu les délibérations n°02-16 du 31 octobre 2002 et 02-34 du 3 décembre 2002 approuvant le VIIIème programme de l'Agence pour la période 2003-2006,
- Vu la délibération n°03-06 du Conseil d'Administration de l'Agence en date du 5 mars 2003 concernant l'élimination des produits phytosanitaires non utilisables.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

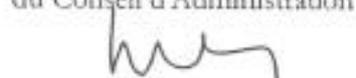
délibère

Article unique

Le Conseil d'Administration approuve le projet de convention cadre relative au déstockage et à l'élimination des stocks historiques d'arsénite de soude.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Guy Bradin

Le Président
du Conseil d'Administration

Bertrand LANDRIEU